

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Vu l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Le Comité Syndical peut valablement délibérer lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Séance ordinaire du 14 avril 2021 à 17h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	DEISS Murielle	SCHIVRE Marc
BECKER Patrick	DEUTSCH André	TACCONI Pierre
COLIN Jean-Marie	GRILLO Marie	BALCERZAK Roland
HERFELD Marie-Laurence	HATRI Aïcha	BASTIEN Laure
KASPAR-COTRUPI Angèle	HOLSENBURGER Alexandre	BAUR Denis
LUCCHINI Marc	JURCZAK Serge	FRIIO Marie-Rose
POUGET Clémence	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric
RENAUX Patricia	VETZEL Caroline	LORENTZ Maurice
SCHNEIDER Brigitte	GUERMANN Bernard	
SCHULTZ Laurent	RICCI Roland	
TSCHIERSCH Laurent	FRANIATTE Éric	
VEINNANT Bernard	HERGAT Michel	
ZIEGLER Damien	MATHIEU Bertrand	
BEY Michèle	OCTAVE Henri	
CORAZZA Jean-Luc	KOWALCZYK Maryline	

— Arrivée de Monsieur BECKER Patrick et de Monsieur OCTAVE Henri entre le point 1 et 2.

Monsieur SCHREIBER Roger sort de la salle pour l'approbation du compte administratif.

Arrivée de Madame POUGET Clémence au cours du point 7.

Monsieur FRADELLA Cédric, délégué de la commune de Stuckange, est installé au point 2.

Procurations :

POUGET Clémence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
MELEO Guy	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	HATRI Aïcha
SCHITZ Denis	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
THOMMES Thierry	a donné procuration à	TACCONI Pierre
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BAUR Denis
WEIS Mathieu	a donné procuration à	COLIN Jean-Marie
MEDVES Jean-François	a donné procuration à	BEY Michèle
ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	JURCZAK Serge
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
SCHUTZ Sylvie	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
FERRERO Marc	a donné procuration à	KASPAR-COTRUPI Angèle
LOGEARD Flavien	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
PHILLIPE Lionel	a donné procuration à	FRIIO Marie-Rose
ENGELMANN Fabien	a donné procuration à	DEISS Murielle

Absents excusés :

CINO Frédéric
 VUILLEMARD Patrick (point 1) (Remplacé à partir du point 2)

Absents non excusés :

LOPICO Aurélie WATRIN Audrey BLUDSZUS Josette

La séance débute à 17h13.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 35
Procurations : 18
Absents : 7

Entre le point 1 et le point 2 :

Arrivée de Monsieur BECKER Patrick et de Monsieur OCTAVE Henri.

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 18
Absents : 5

Au point 2 :

Installation de Monsieur FRADELLA Cédric, délégué de la commune de Stuckange.

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 18
Absents : 5

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 18
Absents : 4

Au point 5 :

Monsieur SCHREIBER Roger quitte la séance avant le vote pour l'approbation du compte administratif et revient après le vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 18
Absents : 4

A partir du point 6 :

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 18
Absents : 4

Au point 7 :

Arrivée de Madame POUGET Clémence avant le vote du point 7.

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 17
Absents : 4

Au point 8 :

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 17
Absents : 4

Au point 15 :

Monsieur OCTAVE Henri ne participe pas au vote (délégué de la commune de Gandrange).

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 17
Absents : 4

La séance est levée à 18h35.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citézen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

POINT 10 – DELIBERATION N°2021/I-27 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2° et alinéas 7 et 8 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la décision du Comité Syndical du 23 octobre 2019, des postes sont vacants au tableau des effectifs. Il est donc proposé de supprimer le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de technicien territorial.

Dans le cadre de la reprise de ses compétences par le SMiTU, il est nécessaire de créer 3 postes de chargé de mission :

- Un(e) chargé de mission chargé du suivi de la délégation de service de transport public ;
- Un(e) chargé de mission chargé du suivi du Plan de Mobilité ;
- Un(e) chargé de mission chargé du suivi des assemblées.

Le Bureau Syndical du 24 mars 2021 a donné un avis favorable.

La Commission Finances-Personnel du 7 avril 2021 a donné un avis favorable.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de supprimer les postes listés ci-dessus ;
- de créer trois postes de catégorie A ;
- d'inscrire les crédits au budget 2021 et suivants ;
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	Effectif		Dont temps non compté
		Pourvus	Vacants	
Emploi fonctionnel				
Emploi fonctionnel DGAS	1	1	0	
Filière administrative				
Attaché principal	1	1	0	
Attaché territorial	6	3	3	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	
Rédacteur territorial	2	2	0	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	
Total filière administrative	11	8	3	
Filière technique				
Ingénieur	1	1	0	
Total filière technique	1	1	0	
TOTAL GENERAL	13	10	3	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- supprime les postes listés ci-dessus ;
- valide la création de trois postes de catégorie A ;
- modifie le tableau des effectifs comme ci-dessus ;
- inscrit les crédits au budget 2021 et suivants.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 15 avril 2021

Le Président,

Roger SCHREIBER

